

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/09/2015

*L'an deux mille quinze le vingt-huit septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de Ruminghem s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 21 septembre 2015.*

***Etaient présents :*** M. HAUTECOEUR Jacques – M. PIQUET Daniel- M WESSE Francis – Mme BRICE Elodie - Mme JOLY Hélène - M. TURBOT Pascal- Mme DUFOUR Patricia – M. DECALX Ghislain-. M. BRUN Gilles- M. WACSIN Christian – Mme RENAULT Corinne – Mme DELHELLE Corinne – M. VERQUERE Gérard –Mme GOOSSENS Sylvie - M. BOIDIN François – Mme MALAS Catherine

***Etaient absents représentés :***

*M. BREG NARD Benoit qui a donné pouvoir à M. HAUTECOEUR Jacques*

*Mme PIRLOT Céline qui a donné pouvoir à M. TURBOT Pascal*

*Mme SYNAVE Patricia qui a donné pouvoir à M. BOIDIN François*

*Madame JOLY est élue secrétaire*

### **Objet : Achat d'un véhicule léger**

La séance ouverte Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat d'un berlingo citroën neuf pour un montant de 14 179.30 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à 1 Voix Contre et 18 Voix Pour (dont 3 pouvoirs), donnent leur accord pour l'achat de ce véhicule.

Les crédits figurent au B.P. 2015.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Photocopies**

La séance ouverte Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir le tarif des photocopies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide les tarifs suivants à compter de ce jour :

Les 3 premières photocopies à 0.25 €

De 4 à 10 : 0.15 €

Au-delà : 0.10 €

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Réseau gaz naturel**

La séance ouverte Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de lancer une étude sur l'opportunité d'étendre le réseau gaz naturel afin d'alimenter les bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, donnent leur accord pour que Monsieur le Maire effectue les démarches pour lancer cette étude.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

### **Objet : subvention de fonctionnement de l'ALSH auprès de la C.A.F.**

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015 peut être demandée auprès de la CAF du Pas de Calais pour l'A.S.L.H.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solliciter cette subvention et de signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Fusion des syndicats des eaux entre le SIADEP de la Hem Nord et d'Audruicq**

La séance ouverte Monsieur le Maire rappelle que le syndicat des eaux de Ruminghem a la compétence pour l'assainissement collectif. Il demande que le conseil municipal se prononce pour que l'ensemble des compétences du syndicat des eaux soit repris par le syndicat des eaux d'Audruicq.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à 18 voix pour et une abstention (dont 3 pouvoirs),

- se prononce favorablement pour que l'ensemble des compétences du syndicat des eaux soit repris par le syndicat des eaux d'Audruicq.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

#### **Objet : Subvention école de musique de la-Hem**

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention de fonctionnement émanant de l'école de musique de la Hem.

En effet pour pouvoir fonctionner cette école a besoin de subventions des communes souhaitant en faire partie et sollicite une participation de notre commune d'un montant de 1500 € pour cette année.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'une subvention d'un montant de 800€.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

#### **Objet : Régime indemnitaire du Receveur**

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal des règles qui régissent l'indemnité du Receveur. Elles résultent d'un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application de la loi du 2 mars 1982 et du décret du 19 novembre 1982,

Il fait part au conseil municipal que cette indemnité avait été accordée à Monsieur DUFOSSE Christian et qu'à son départ le 1<sup>er</sup> septembre 2015 il y a lieu de l'attribuer à son successeur Monsieur JEAN-ALPHONSE Charles. Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Considérant que l'assistance et les conseils du Receveur sont nécessaires dans leur intégralité, dans les domaines visés à l'article 1er de l'arrêté du 16 décembre 1983;

DECIDE à l'unanimité:

-d'attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur JEAN-ALPHONSE Charles, Receveur, au taux maximal découlant du tarif prévu par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983. Ce tarif sera appliqué chaque année à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires réelles (hors opération d'ordre) des trois années qui précèdent.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **1) Sondage sur l'entretien des trottoirs et caniveaux**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats du sondage également publié dans le bulletin d'information communal de septembre.

Madame GOOSSENS déplore avoir appris les résultats par la lecture de ce bulletin et aurait souhaité que le conseil municipal en soit avisé auparavant.

Monsieur le Maire ne voit pas ce que cela aurait changé sinon retarder l'information auprès des habitants de Rumingham.

Si la majorité des habitants disposant de trottoir et d'un caniveau ne fait aucun effort pour nettoyer les caniveaux, alors nous serons contraints d'instituer une taxe de balayage en 2016 qui serait de l'ordre de 8 euros par mètre linéaire de caniveau. En effet, la baisse régulière des dotations de l'état ne nous permettra pas de supporter une dépense supplémentaire (embauche ou matériel) pour faire face à toutes les charges nouvelles qui incombent aux communes et à la notre en particulier.

#### **2) Opération voisins vigilants**

La gendarmerie organise une réunion le 8 octobre à AUDRUICQ dans la salle rue de la Chapelle. Les personnes qui souhaitent devenir des référents sont invitées à participer à cette réunion et à se faire connaître.

#### **3) Information sur la loi NOTRe**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur les impacts qu'aura cette loi à notre niveau.

La communauté de commune récupérera à compter de 2020 au plus tard la compétence assainissement collectif (facultativement en 2018), la gestion de l'eau, la lutte contre les inondations dès 2016 sauf prorogation d'ici là.

#### **4) Information sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement**

Monsieur le Maire informe que toutes les dépenses d'investissement prévues au budget ont été réalisées. Les dépenses de fonctionnement sont légèrement supérieures à celles de 2014. La situation au 20 septembre est commentée.

Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité auprès de la mission locale de Saint Omer l'obtention d'une personne de RUMINGHEM dans le cadre du service civique pour renforcer l'équipe municipale au niveau de l'école et des TAP à compter du 1<sup>er</sup> octobre. C'est la candidature de Melle GOOSSENS qui a été retenue.

Madame GOOSSENS demande quel sort est réservé à sa demande de versement d'une gratification pour les bacheliers reçus avec mention, question qui a été évoqué lors du conseil municipal du 15 juillet. Monsieur le Maire répond que cela sera vu lors de l'élaboration du budget 2016.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la réunion est levée